



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques du tourisme**

Statistiques du tourisme

Rapport conjoint du Secrétaire général et de l'Organisation mondiale du tourisme

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique en réponse à une demande formulée par celle-ci à sa trente-cinquième session^a. Il contient une description des activités qui ont été entreprises pour donner suite aux décisions prises par la Commission à cette même session au sujet de la révision des recommandations internationales concernant les statistiques du tourisme. Le projet de *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme* est présenté à la Commission sous forme de document de travail pour examen et adoption.

La Commission est invitée à se prononcer sur les points exposés au paragraphe 25 du présent rapport.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4* et rectificatif (E/2004/24 et Corr.1), chap. III, par. 6 d) et e).

* E/CN.3/2008/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Déroulement du processus de révision	3–18	4
A. Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme	5–8	4
B. Forum électronique de l'Organisation mondiale du tourisme	9	5
C. Atelier international sur les statistiques du tourisme	10–13	6
D. Comité de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme	14	7
E. Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur les statistiques du tourisme	15–17	7
F. Consultation mondiale des bureaux nationaux de statistique et des administrations nationales du tourisme	18	8
III. Vue d'ensemble des recommandations révisées et du programme de mise en œuvre	19–21	8
A. Grandes lignes des recommandations révisées	19	8
B. Grandes lignes du programme de mise en œuvre	20–21	10
IV. Mise à jour du document <i>Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel</i>	22–24	10
V. Points à examiner	25	12

I. Introduction

1. La Commission de statistique est saisie du rapport conjoint de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, qui offre une vue d'ensemble des activités que l'une et l'autre ont entreprises pour donner suite aux décisions prises par la Commission à sa trente-cinquième session au sujet des statistiques du tourisme. À sa trente-cinquième session, la Commission :

a) A noté avec satisfaction les progrès des statistiques du tourisme et salué l'activité déployée par l'OMT pour définir des normes, en promouvoir l'application et diffuser les statistiques du tourisme;

b) A relevé que l'OMT s'efforçait d'accroître la comparabilité internationale et la qualité des données concernant le tourisme et avait apporté son concours à la formation et au renforcement des capacités pour des activités nouvelles telles que l'introduction de comptes satellites pour le tourisme;

c) A noté qu'il fallait ménager des échanges internationaux d'expérience de la compilation de statistiques du tourisme et demandé à l'OMT de faciliter l'échange des pratiques optimales;

d) A relevé que l'OMT comptait lancer des consultations avec les pays sur les recommandations actuelles concernant les statistiques du tourisme pour voir si elles appelaient une mise à jour, et souligné qu'il faudrait, au cas où l'on actualiserait les normes visant ces statistiques, veiller à la cohérence avec la mise à jour en cours du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et du *Manuel de la balance des paiements*;

e) A souligné la nécessité d'une coordination plus serrée pour les statistiques du tourisme et la révision périodique des recommandations internationales, reconnaissant toutefois que différents avis s'étaient fait entendre sur les modalités de cette coordination, certaines délégations préconisant la création d'un groupe de travail intersecrétariats composé de l'OMT, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), l'OMT elle-même considérant qu'on y parviendrait mieux dans le cadre du Comité de coordination des activités de statistique, où d'autres organisations internationales et régionales compétentes sont également représentées;

f) A prié la Division de statistique de prêter la main à la recherche d'une instance de coordination appropriée, dont il serait décidé à la prochaine réunion du Comité de coordination.

2. Le déroulement du processus de révision depuis la trente-cinquième session de la Commission de statistique est décrit au chapitre II du présent rapport. Le chapitre III offre une vue d'ensemble des recommandations révisées concernant les statistiques du tourisme dont la Commission est saisie pour examen et adoption. Le texte intégral du projet de recommandations révisées approuvé par le Groupe d'experts de l'ONU sur les statistiques du tourisme figure dans le document de travail intitulé *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*. Le chapitre III contient également une présentation des grandes lignes du programme de mise en œuvre des recommandations internationales 2008. Le chapitre IV offre une brève description de la version 2008 du *Compte satellite du*

tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel. Les points à examiner figurent au chapitre V.

II. Déroulement du processus de révision

3. En application des décisions prises par la Commission à sa trente-cinquième session, l'Organisation mondiale du tourisme a engagé des consultations avec les membres de son Comité de statistique et avec d'autres pays sur une liste provisoire de questions et sur la portée de la révision des *Recommandations sur les statistiques du tourisme* publiées en 1993, en prenant en compte l'expérience des pays et les recommandations formulées par la Commission dans le document *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel*, approuvé en 2004. Parallèlement, la Division de statistique de l'ONU a commencé à organiser le processus de révision et à mettre en forme ses idées sur la portée et le contenu des futures recommandations révisées. On trouvera ci-après une brève description du processus de révision qui a donné naissance au projet de *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*.

4. Le processus de révision s'est composé des activités suivantes : a) création et mise à l'œuvre d'un Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme, b) tenue d'un forum électronique de l'OMT, c) tenue d'un atelier international sur les statistiques du tourisme, d) organisation de réunions du Comité des statistiques et de l'analyse macroéconomique du tourisme de l'OMT consacrées à la révision des recommandations, e) réunion du Groupe d'expert de l'ONU en vue d'examiner et d'approuver le projet préliminaire de *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme* et f) réalisation d'une enquête mondiale auprès des bureaux nationaux de statistique et des administrations nationales du tourisme.

A. Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme

5. La Commission lui ayant demandé de prêter la main à la recherche d'une instance de coordination interorganisations appropriée, la Division de statistique a proposé au Comité de coordination des activités de statistique de créer un Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme. Les organisations concernées sont parvenues à un accord à la 4^e réunion du Comité de coordination (New York, 1^{er} au 3 septembre 2004). Le mandat du Groupe a été approuvé à sa première réunion, qui s'est tenue le 3 septembre 2004 à New York avec la participation d'EUROSTAT, du FMI, de l'OCDE, de la Division de statistique de l'ONU, de l'OMT et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

6. Le Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme a décidé : a) que sa mission consisterait notamment à recenser les questions appelant un travail de coordination et à chercher des solutions acceptables par tous, b) que tous ceux de ses membres qui étaient engagés dans la révision des cadres conceptuels intéressant les statistiques du tourisme (notamment le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la Classification centrale de produits

(CPC) et le *Manuel des statistiques du commerce international des services*) s'emploieraient par priorité à repérer les parties de ces cadres particulièrement pertinentes du point de vue des statistiques du tourisme et à les réviser le plus rapidement possible, c) qu'un sous-groupe technique serait créé afin qu'à l'avenir le Groupe puisse, selon les besoins, tenir à la fois des réunions plénières et des réunions de groupe, d) que ses réunions seraient convoquées par l'OMT et e) qu'il serait ouvert à tous les organismes internationaux ou régionaux participant à l'établissement de statistiques relatives au tourisme. (C'est en vertu de cette décision que le BIT a plus tard rejoint le Groupe.)

7. Le Groupe a centré son attention sur les questions qui n'étaient abordées ni dans les *Recommandations de 1993 sur les statistiques du tourisme*, ni dans le *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel*, ni dans les cadres macroéconomiques connexes, ainsi que sur l'examen de propositions visant à combler ces lacunes. Il a été convenu que les recommandations de 1993 sur les statistiques du tourisme devaient être actualisées dans les meilleurs délais et que tous les membres du Groupe devraient apporter leur contribution à cette révision. Entre 2004 et 2007, le Groupe a tenu six réunions plénières et cinq réunions techniques sur diverses questions d'ordre conceptuel appelant une révision ou des précisions. Parmi ces questions figuraient notamment le lien entre le concept de résidence et celui d'environnement habituel, la question du tourisme et des voyages, la nécessité de préciser la notion de visiteur et en particulier celle de visiteur en voyage d'affaires, la possibilité d'un découpage de la catégorie « voyages » dans la nouvelle version du *Manuel de la balance des paiements*, etc. Les propositions du Groupe sur le traitement de ces questions ont constitué une précieuse contribution au processus de révision.

8. Tout en participant activement aux travaux du Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme, l'OMT et la Division de statistique ont entrepris et mené à bien d'autres initiatives en vue de l'élaboration du présent projet de recommandations. Une brève description de ces initiatives est donnée ci-après, dans l'ordre dans lequel elles ont été réalisées.

B. Forum électronique de l'Organisation mondiale du tourisme

9. Le forum électronique a été mis en place dans le but de consulter les administrations nationales du tourisme et les bureaux nationaux de statistique et de tenir pleinement compte de leur avis sur les éléments des recommandations internationales qui devaient être modifiés et sur la façon de les modifier. Le forum est resté ouvert d'avril à octobre 2006. Les participants ont débattu de sujets proposés par le Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme, touchant à la fois les recommandations de 1993 sur les statistiques du tourisme et le *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel*. Afin d'encourager une plus large participation au forum, l'OMT a lancé un questionnaire sur la mise en œuvre par les pays des recommandations de 1993 sur les statistiques du tourisme. Le questionnaire traitait d'un certain nombre de points pertinents tels que les étapes d'un voyage, le traitement des passagers en croisière, le degré de comparabilité des principales statistiques du tourisme au niveau international, la vérification de la concordance entre les dépenses touristiques et la valeur des biens et services fournis aux visiteurs par l'industrie du tourisme, etc. Les avis échangés sur le forum ont confirmé que les producteurs

comme les utilisateurs de statistiques sur le tourisme étaient largement favorables à la révision des recommandations existantes. Vingt-sept contributions ont été reçues par le biais du forum et ont été présentées lors de l'Atelier international sur les statistiques du tourisme.

C. Atelier international sur les statistiques du tourisme

10. L'atelier s'est déroulé au siège de l'OMT, à Madrid, du 17 au 20 juillet 2006 et a représenté une étape importante dans l'élaboration du projet de recommandations révisées. Des représentants d'organisations nationales du tourisme, de bureaux nationaux de statistique et d'organisations internationales et régionales y étaient conviés. Au total 79 personnes, représentant 33 pays et 7 organisations internationales et régionales, ont participé à l'atelier, dont les objectifs étaient essentiellement les suivants : a) examiner les méthodes utilisées par les pays pour compiler les variables fondamentales des statistiques du tourisme; b) examiner les recommandations de 1993 et donner un avis sur celles qui devraient être révisées ou actualisées; c) mettre sur pied un réseau de statisticiens du tourisme provenant de divers environnements institutionnels afin d'encourager l'échange de données d'expérience et l'établissement de pratiques de référence de la compilation des statistiques du tourisme; et d) donner des conseils sur les arrangements institutionnels entre différents organismes nationaux participant à l'établissement de statistiques sur le tourisme.

11. Il est notamment ressorti de l'atelier que la révision des recommandations internationales sur les statistiques du tourisme devait être envisagée comme participant de l'action menée pour promouvoir une approche intégrée des statistiques nationales s'appuyant, dans toute la mesure du possible, sur l'utilisation de concepts et de classifications uniformes et de méthodes normalisées de compilation de données, afin de tendre vers une efficacité maximale et de réduire le plus possible la tâche que représente la communication de données; à cet égard, l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle a été fortement recommandée.

12. L'atelier a également conclu que l'on devrait s'attacher, en élaborant les recommandations révisées, à utiliser des variables qui a) puissent être définies du point de vue des sources de données et des méthodes de compilation de données, b) n'alourdissent pas considérablement la tâche que représente la communication de données, et c) soient applicables par la plupart des pays afin d'améliorer la comparabilité des données entre eux. Il a également été suggéré que la portée des recommandations soit modifiée de façon à en faciliter la mise à jour et la réorganisation. Dans cette perspective, il faudrait trouver le moyen d'accorder une juste place à un large éventail de sujets comprenant notamment la description des besoins des utilisateurs, les différentes classifications et les listes de variables utilisées dans la mesure de la contribution du tourisme à l'économie, les questions relatives à l'emploi, les sources d'information et méthodes de compilation de données possibles, la diffusion des données, la nécessité de disposer de métadonnées, l'utilité des réseaux interinstitutions, la description des liens avec le compte satellite du tourisme et les indicateurs d'impact social et environnemental, la vérification de la concordance entre l'offre et la consommation touristiques, etc. Un accent particulier devrait être mis sur les liens existant entre ces recommandations et d'autres normes internationales telles que le *Manuel de la balance des paiements*, le

système de comptabilité nationale, le *Manuel des statistiques du commerce international des services* ainsi que les classifications internationales types.

13. L'atelier a par ailleurs fourni des orientations sur des questions spécifiques, en particulier l'élargissement de la définition de la notion de visiteur et des motifs de visite, l'exclusion des résidences secondaires de l'environnement habituel d'une personne, l'utilisation du franchissement des frontières administratives comme critère permettant de déterminer si un voyageur quitte ou non son environnement habituel, les conditions dans lesquelles les voyageurs en transit devraient être considérés comme des visiteurs, le besoin d'orientations sur la compilation de données relatives à l'offre touristique et à l'emploi touristique, l'abandon de la Classification internationale type des activités touristiques au profit de listes uniformisées de produits et d'activités touristiques conformes à la deuxième version de la CPC et à la quatrième version de la CITI, l'utilisation des dépenses touristiques comme l'un des principaux concepts des statistiques du tourisme, la consommation touristique étant quant à elle utilisée dans le Compte satellite du tourisme, la nécessité d'établir des liens avec les indicateurs de l'impact environnemental du tourisme, et l'importance cruciale d'établir une alliance stratégique entre les organismes nationaux participant à la compilation de statistiques relatives au tourisme.

D. Comité de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme

14. Le Comité de statistique de l'OMT, en sa qualité d'organe consultatif du Conseil exécutif, a activement participé au processus de révision et a fourni une précieuse contribution à l'élaboration des recommandations révisées. La session spéciale qu'il a tenue à Lisbonne en mars 2007 a notamment permis de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes d'ordre conceptuel, notamment la définition du tourisme, du visiteur et des principaux motifs du voyage. Un total de 21 contributions ont été reçues avant la session et d'autres commentaires et suggestions ont été faits pendant la session. Outre sa contribution au projet de *Recommandations 2008 sur les statistiques du tourisme*, le Comité a également pris une part importante à l'élaboration du projet préliminaire de *Recommandations 2008 concernant le cadre conceptuel du Compte satellite du tourisme*.

E. Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur les statistiques du tourisme

15. L'OMT et la Division de statistique de l'ONU ont compilé toutes les contributions décrites ci-dessus pour élaborer le projet préliminaire de *Recommandations 2008 sur les statistiques du tourisme*, qui a été présenté au Groupe d'experts de l'ONU sur les statistiques du tourisme réuni à New York du 25 au 28 juin 2007. Le Groupe d'experts était composé de représentants de bureaux nationaux de statistique, d'organisations nationales du tourisme et d'organisations internationales et régionales.

16. Le Groupe d'experts a examiné le projet préliminaire et approuvé la proposition de la Division de statistique consistant à ajouter aux recommandations un nouveau chapitre traitant de sujets qui n'avaient pas été abordés jusqu'alors, comme les métadonnées, la qualité et la diffusion des données, la coopération

interinstitutions et les programme et politique de mise en œuvre des mises à jour ultérieures. Le Groupe d'experts a donné des précisions sur le traitement statistique de diverses questions et a approuvé le projet de *Recommandations 2008 sur les statistiques du tourisme*. Il a été décidé que le projet révisé des recommandations serait affiché sur les sites Web de la Division de statistique de l'ONU et de l'OMT afin de pouvoir être consultés à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts a constitué une équipe de rédaction composée des présidents de ses différentes sessions et l'a chargé de l'incorporation de divers amendements, y compris ceux qui avaient été proposés par les pays dans le cadre des consultations mondiales, au projet définitif avant que celui-ci soit soumis à la Commission.

17. Le Groupe d'experts a également examiné le projet préliminaire de version 2008 du *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel* et s'est dit favorable à ce qu'y soient incluses diverses précisions, à ce que les tableaux soient actualisés et à ce qu'il y soit fait référence aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* afin d'assurer la cohérence entre les deux séries de recommandations. Le Groupe d'experts a suggéré que l'OMT se charge de préparer le projet révisé du *Compte satellite du tourisme : recommandations 2008 concernant le cadre conceptuel* et l'affiche sur son site Web pour en permettre la consultation.

F. Consultation mondiale des bureaux nationaux de statistique et des administrations nationales du tourisme

18. Afin que les bureaux nationaux de statistique et les administrations nationales du tourisme aient la possibilité de faire part de leurs observations aux divers stades de l'élaboration des recommandations révisées, l'OMT et la Division de statistique de l'ONU ont organisé deux phases de consultation mondiale. La première phase a suivi la réunion de Lisbonne du Comité de statistique de l'OMT, en mai et juin 2007, et a permis de recueillir 33 observations. La seconde s'est déroulée après la réunion du Groupe d'experts, en septembre et octobre 2007, et a permis de recueillir 18 nouvelles observations. Dans ces commentaires, les pays ont confirmé qu'ils étaient, dans l'ensemble, favorables au projet de recommandations et ont apporté un certain nombre de propositions concrètes visant à rendre plus clair l'énoncé de certaines recommandations. Les observations ont été passées en revue par l'équipe de rédaction du Groupe d'experts et ont été incorporées à la version finale du projet de *Recommandations 2008 sur les statistiques du tourisme* dont la Commission est saisie.

III. Vue d'ensemble des recommandations révisées et du programme de mise en œuvre

A. Grandes lignes des recommandations révisées

19. Le présent projet de *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* constitue une mise à jour des recommandations de 1993. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- a) Reformulation de la définition du visiteur afin que la notion englobe tous les voyageurs à l'exception de ceux qui voyagent dans le but d'être employés par une entité résidente du lieu visité, et qu'elle inclue de manière explicite les personnes entrant en transit sur le territoire juridique et économique d'un pays (à condition qu'elles n'y entrent pas dans le but d'être employées par une entité résidente du lieu visité);
- b) Clarification des notions de voyage et de visite et des éléments qui les caractérisent (origine, destination, durée et objet) et formulation de définitions spécifiques pour chacune de ces notions, et en particulier utilisation du concept de « voyage touristique » comme concept de base aux fins de la compilation des statistiques du tourisme;
- c) Clarification du traitement des résidences secondaires, qui sont désormais exclues de l'environnement habituel d'une personne;
- d) Utilisation de la « partie au voyage » (qui désigne chacun des membres d'un même ménage qui voyagent ensemble sur un budget commun) comme l'unité pertinente d'observation aux fins des statistiques de tourisme;
- e) Modification de l'énoncé des différentes formes de tourisme afin de tenir compte de la différence entre le concept de territoire économique (qui est un concept géographique) et celui d'économie de référence (qui est un concept économique);
- f) Modification de la classification des motifs de voyage liés au tourisme afin de tenir compte des changements intervenus dans les habitudes touristiques depuis 1993 et en particulier des voyages éducatifs et de formation, des voyages pour raisons de santé et des voyages de motivation;
- g) S'agissant de la classification des types d'hébergement, il a été décidé de mettre en suspens la formulation de recommandations internationales en attendant l'élaboration du guide de l'ONU sur la CITI et la CPC;
- h) Propositions de classification des produits de consommation touristiques et des activités de tourisme et révision de la classification des industries proposée en 1993 conformes à la deuxième version de la CPC et à la quatrième version de la CITI;
- i) Recommandation tendant à ce que les principales statistiques relatives au tourisme soient axées sur les dépenses touristiques plutôt que sur la consommation touristique, et établissement d'une distinction claire entre les dépenses touristiques et la consommation touristique – cette dernière étant un concept plus large utilisé dans le Compte satellite du tourisme et comprenant des informations dépassant le cadre des données qui peuvent être collectées directement auprès des visiteurs (par exemple, les transferts sociaux en nature et les services d'hébergement rendus par des résidences secondaires pour compte propre);
- j) Les objets de valeur et biens de consommation durables de grande valeur unitaire acquis au cours de voyages sont désormais inclus dans les dépenses touristiques et dans la consommation touristique;
- k) Clarification des liens entre les différentes formes de tourisme et les catégories de dépenses touristique et de consommation touristique;

l) L'emploi lié au tourisme est désormais pleinement intégré à l'analyse de l'activité touristique et les variables liées à l'emploi dans l'industrie du tourisme sont définies et incorporées dans les recommandations, grâce en particulier à une importante contribution du BIT;

m) Formulation de recommandations relatives aux sources de données et aux méthodes de compilation des données, après l'introduction des concepts recommandés;

n) Formulation claire du lien avec les statistiques de la Balance des paiements, et accent mis sur l'enregistrement des dépenses selon la méthode de la comptabilité en droits constatés;

o) Clarification du lien avec le Compte satellite du tourisme; fourniture de conseils sur l'extension des statistiques du tourisme au niveau infranational, et reconnaissance de la nécessité de collecter des données pour remédier aux problèmes de viabilité à long terme;

p) Formulation de recommandations dans plusieurs domaines nouveaux tels que les métadonnées, la qualité des données, la diffusion, la coopération interinstitutions et les programme et politique de mise en œuvre des mises à jour ultérieures.

B. Grandes lignes du programme de mise en œuvre

20. L'OMT et la Division de statistique de l'ONU distribueront une version électronique des *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme* aux bureaux nationaux de statistique et aux administrations nationales du tourisme dès que le document aura été révisé. L'OMT élaborera et appliquera un programme d'assistance technique destiné à aider les pays à mettre en œuvre les *Recommandations*. Ce programme comprendra notamment l'élaboration d'un guide de mise en œuvre à l'intention des pays, qui leur offrira des conseils supplémentaires sur les sources de données et les méthodes de compilation, les stratégies de collecte de données, la qualité des données et leur diffusion, etc.

21. La version 2008 des *Recommandations concernant le cadre structurel du Compte satellite du tourisme* devant être finalisée au même moment que les *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*, l'OMT entend distribuer les deux séries de recommandations en les regroupant en une seule publication, provisoirement intitulée *Principes et recommandations relatifs aux statistiques du tourisme et au Compte satellite du tourisme*. Cette publication pourrait également contenir d'autres documents si nécessaire.

IV. Mise à jour du document *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel*

22. Parallèlement à l'élaboration des *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*, l'OMT et le Groupe de coordination interorganisations des statistiques de tourisme se sont attelés à la mise à jour des *Recommandations concernant le cadre conceptuel du Compte satellite du tourisme*. Celle-ci a consisté

notamment à rendre compte des recommandations nouvelles ou actualisées de la version 2008 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* ainsi que des changements apportés au Système de comptabilité nationale de 1993 et dans la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements*. Ces changements sont énoncés brièvement ci-après :

a) Substitution des notions de consommation finale des visiteurs en espèces et de consommation finale des visiteurs en nature par celles de dépenses touristiques et de consommation touristique;

b) Clarification de la différence entre une activité économique et une industrie;

c) Clarification de la définition de l'industrie du tourisme, en tant que groupe d'entreprises qui pratiquent les mêmes activités caractéristiques et produisent un ensemble spécifique de produits touristiques;

d) Mention des problèmes particuliers posés par les systèmes de temps partagé, les voyages tout compris, les services de réservation et l'industrie des réunions;

e) Clarification du traitement des biens acquis par les visiteurs et des activités de commerce de détail et des marges commerciales associées;

f) Légère modification de la présentation des 10 tableaux proposés, afin de prendre en considération :

i) Les modifications apportées aux classifications des produits, activités et industries;

ii) La clarification des définitions des différentes catégories de dépenses touristiques et de consommation touristique;

iii) La clarification du traitement des biens acquis par les visiteurs, qui a permis de traiter plus clairement les marges commerciales et les marges de transport dans les tableaux;

iv) La classification plus homogène de la consommation touristique collective par produit, au lieu d'une classification fonctionnelle;

g) La clarification de la place du Compte satellite du tourisme dans la mesure du poids économique du tourisme et les analyses d'impact; une annexe est consacrée à cette question.

23. Trois versions distinctes du *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations 2008 concernant le cadre conceptuel* ont fait l'objet de consultations mondiales depuis mars 2006 et 34 contributions ont été reçues et incorporées à la version finale du document qui est proposé comme document de travail aux membres de la Commission.

24. L'OMT prévoit de fournir une assistance technique, directe ou en ligne, aux pays afin de les aider à mettre en œuvre les *Recommandations 2008 concernant le cadre conceptuel du Compte satellite du tourisme*. Des conseils et pratiques de référence seront proposés par l'OMT sur son site Web.

V. Points à examiner

25. La Commission est invitée à :

- a) Examiner et adopter les *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*;
 - b) Donner des orientations en vue de la mise en œuvre de ces recommandations;
 - c) Prendre note de la version 2008 du *Compte satellite du tourisme (CST) : recommandations concernant le cadre conceptuel*.
-